

PRÉFET DE LA MEUSE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Par arrêté préfectoral n° **2022 – 80 du 17 janvier 2022**, il est procédé à une participation du public par voie électronique **du lundi 14 février 2022 au mercredi 16 mars 2022 inclus, soit 31 jours consécutifs**, sur la demande présentée par la société Indorama Ventures Recycling Verdun (ex : Wellman France Recyclage), dont le siège social est situé Zone industrielle de Regret à VERDUN (55100), concernant l'autorisation d'exploiter une unité de valorisation de déchets de plastiques sur le territoire de la commune de LES-SOUHESMES-RAMPONT (55220).

Les pièces du dossier relatif à la demande ci-dessus mentionnée, comprenant notamment une étude d'incidence, sont consultables pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Meuse à l'adresse suivante : <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques> - Environnement - Participation-du-public – Consultations-en-cours-ou-à-venir.

Un accès gratuit à ces éléments est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la préfecture de la Meuse, 40 rue du bourg, à BAR LE DUC, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce même dossier, sur support papier, peut-être consultable à la préfecture de la Meuse ou à la sous-préfecture de Verdun sur demande faite par courriel (pref-environnement@meuse.gouv.fr) ou par téléphone (03 29 77 56 48) en précisant l'objet : **PPVE Indorama Ventures Recycling Verdun**.

Les documents sont mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande, conformément aux dispositions prévues par l'article D.123-46-2 du code de l'environnement.

Toute information complémentaire peut être demandée à M. Fabrice PETIT, directeur d'usine, société Indorama Ventures Recycling Verdun, par courrier : Zone industrielle de Regret à VERDUN (55100), ou par courriel : fpetit@wellman-intl.com.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation par voie électronique à l'adresse suivante : pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr.

Les observations et propositions non transmises par voie électronique ou formulées après **le mercredi 16 mars 2022**, ne seront pas prises en considération.

Ces observations et propositions, consultables pendant toute la durée de la participation sur le site internet des services de l'État en Meuse, font l'objet d'une synthèse.

Au terme de la participation, l'autorisation environnementale ne peut être délivrée avant expiration du délai permettant la prise en considération des observations et propositions du public. Ce délai ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la date de clôture de la participation.

La préfète de la Meuse est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'autorisation présentée par la société Indorama Ventures Recycling Verdun (ex : Wellman France Recyclage).

La synthèse de la participation du public par voie électronique et la décision préfectorale sur la demande d'autorisation environnementale seront consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse.